

**GARANTIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

La soussignée, la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD MIDI-PYRENEES**, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé 219 Av. François Verdier 81022 ALBI Cedex 9. 444 953 830 RCS ALBI. Société de courtage d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 019 259, représentée par :

Madame : ARTUS MARYSE

Qualité : Responsable d'unité  
dûment habilitée à l'effet des présentes,

Déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

**AUTO ECOLE DU SIDOBRE  
4 IMPASSE DU PONTET  
81210 ROQUECOURBE  
SIREN 949 904 932**

**Représentée par Monsieur AUDU Benoit**

Adresse des établissements : 4 impasse du Pontet 81210 ROQUECOURBE  
Agrément N° E 23 081 0003 0 délivré le 06/04/2023 par le Préfet du TARN

Attestons par la présente que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière mentionné ci-dessus bénéficie d'une garantie financière plafonnée à **QUARANTE MILLE EUROS (40 000 euros)** en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de conventions préparant aux différentes catégories du permis de conduire à savoir B (filiales AAC-CS), BE, AM, A1, A2, A.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation type présenté dans l'Annexe 5 de l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Il est précisé que ce montant de garantie forme la limite des engagements de l'Assureur quel que soit le nombre des personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.

La présente attestation, délivrée pour le période du **19/10/2023 au 19/10/2025** à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve de paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Montauban le 28/10/2023

**CA CRÉDIT AGRICOLE  
NORD MIDI-PYRÉNÉES**  
219, avenue François Verdier  
81022 ALBI Cedex 9

[ Votre site internet : [credit-agricole.fr/ca-nmp](http://credit-agricole.fr/ca-nmp) Coût selon fournisseur d'accès ]

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées - société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé au 219 avenue François Verdier 81000 ALBI - 444 953 830 RCS ALBI - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 259. Téléchargement et accès gratuits aux applications Ma Banque et Ma Carte, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de ces applications nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet. L'utilisation de l'application Ma Banque nécessite la détention d'un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. L'utilisation de l'application Ma Carte est soumise à conditions et nécessite la détention d'une carte de paiement Crédit Agricole éligible et d'un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

Confidentiel

NOTRE TERRITOIRE VOTRE AVENIR